



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE

24 février 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt-quatre février deux-mille-vingt (24 février 2020) à seize heures (16 h 00) à laquelle sont présents et forment quorum :

MM Le conseiller Yvan Guindon
 Le conseiller Patrice Charette
 Le conseiller Réjean Nantel
 Le conseiller Michel Lefebvre

Sont absents : MME La conseillère Louise Gaudreau
 M. Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Nicole Bouffard, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

La secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 19 février 2020.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 16 h 00.

4. RÉS. 047.02.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
24 FÉVRIER 2020
À 16 H 00**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Appels d'offres et contrats**
 - 5.1 Appel d'offres pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale – Octroi de contrat;



5.2 Contrat d'autorisation d'enregistrer la faune : Autorisation de signature;

6. Période de questions et réponses

7. Levée de la séance

Adoptée

5.1 RÉS. 048.02.2020 APPEL D'OFFRES POUR L'ADMINISTRATION ET LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS DE LA PISCINE MUNICIPALE: OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres numéro 2020-01 relatif à l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale a procédé, le 21 février 2020 à 11 h 00 à l'ouverture des enveloppes générales reçues contenant une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé à l'étude de ces soumissions conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-01 autorisé par la résolution numéro 003.01.2020;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a procédé, le 21 février 2020, à l'ouverture des enveloppes contenant l' « offre de prix » des soumissionnaires ayant obtenu la note de passage de 70 points et plus requise par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le GROUPE DOMISA INC. s'est classé au premier rang au montant de 44 000,00 \$ plus taxes applicables;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de Labelle retienne les services du GROUPE DOMISA INC., le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur rang et/ou pointage final après évaluation, au coût total annuel maximum de 50 589,00 \$ incluant les taxes (soit un montant total de 44 000,00 \$ avant taxes) tel que soumissionné en date du 19 février, pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022 avec possibilité de renouvellement pour 2 ans, tel mandat devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Municipalité relatifs à l'appel d'offres numéro 2020-01.

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Adoptée

5.2 RÉS. 049.02.2018 CONTRAT D'AUTORISATION D'ENREGISTRER LA FAUNE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle fournit les services d'enregistrement de la faune depuis quelques années;



CONSIDÉRANT QUE le Service de la protection de la faune invite la Municipalité à dispenser ce service, pour deux autres années, aux conditions prévues au projet de contrat d'autorisation d'enregistrer la faune (protocole des stations d'enregistrement), tel que soumis au conseil pour faire partie intégrante des présentes;

CONSIDÉRANT QUE ce service d'enregistrement du gibier nécessite un élargissement des heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique, qui permettra, par ailleurs, un accueil touristique général sur un plus grand nombre de jours et d'heures au printemps et à l'automne;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle, par l'entremise du bureau d'accueil touristique, opère la station d'enregistrement.

D'entériner la signature, en date du 19 février 2020 par la directrice générale, du contrat d'autorisation d'enregistrer la faune (protocole des stations d'enregistrement) et tout document relatif à cette entente pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2022.

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

7. RÉS. 050.02.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 16 h 20.

Adoptée

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire

_(original signé)_____

Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière adjointe et
directrice générale adjointe

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Robert Bergeron
Maire